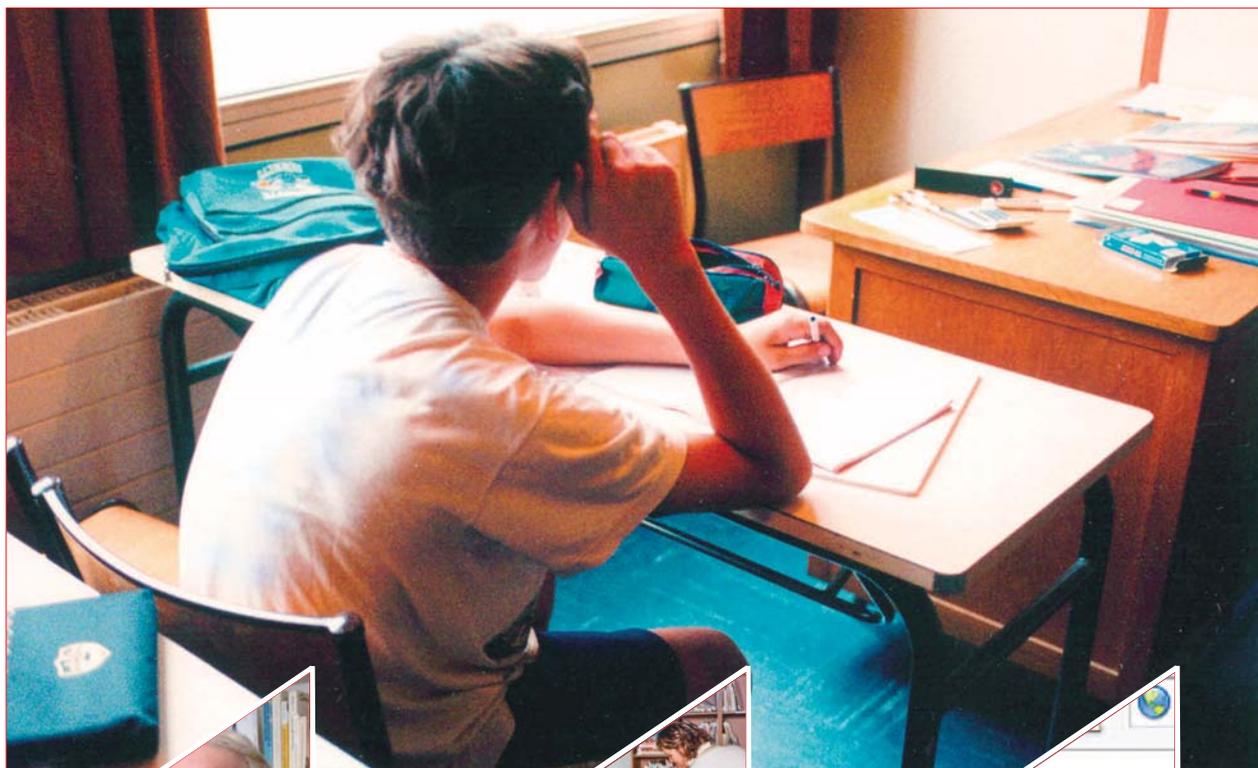


Le soutien scolaire



Aide, soutien scolaire : quels enjeux se cachent derrière ces termes ? Pas seulement un marché, source de profit pour certains, se nourrissant de l'inquiétude parentale. Pour le SE-UNSA, il faut donner à l'École les moyens d'accompagner ses élèves.



1

2



Entretien
avec D. Glasman

8



Les **politiques**
ministérielles

10



Les **Pupilles** de
l'École publique

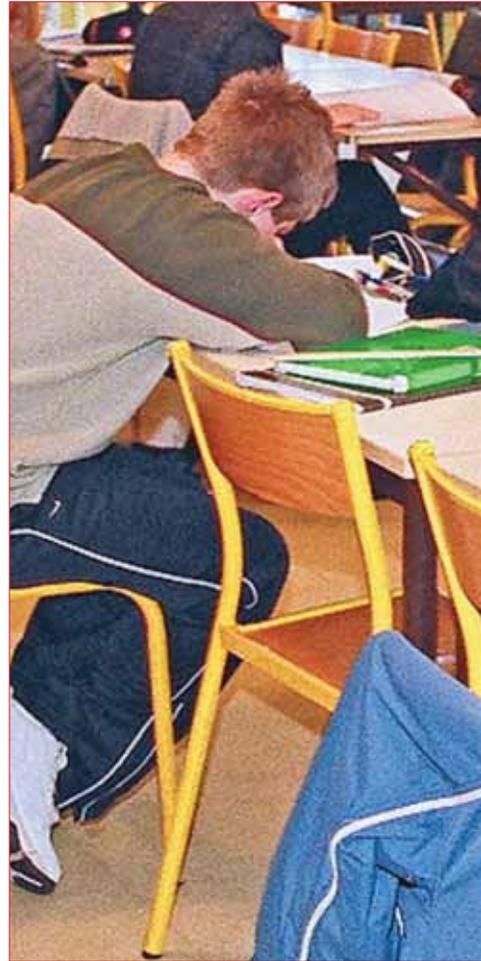


Un temps d'appropriation
et de maturation
est indispensable.

Interview

L'aide aux élèves doit être à la hauteur des ambitions de l'École

L'aide aux élèves en dehors de la classe peut permettre d'améliorer les résultats scolaires. Mais elle constitue aussi un marché lucratif. Les élèves auraient tout à gagner à ce que l'École prenne en charge ce temps nécessaire à l'appropriation des savoirs.



2

L'Enseignant : Quelles sont les principales faiblesses de notre système éducatif concernant le soutien aux élèves dans le cadre scolaire ?

Dominique Glasman : Je considère que les élèves ne sont pas suffisamment aidés dans le cadre scolaire parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps et de lieux dévolus à cette mission. Bien sûr, il existe des structures de soutien aux élèves en difficulté, des dispositifs d'études surveillées, de tutorat, etc. Mais les progrès accomplis dans ce domaine ne sont pas à la hauteur des ambitions que se donne l'École. Du coup, toute une part de la prise en charge du travail des élèves est renvoyée à la périphérie de l'École.

Le travail à la maison permet-il d'améliorer les résultats des élèves ?

D. G. : Les résultats des élèves peuvent

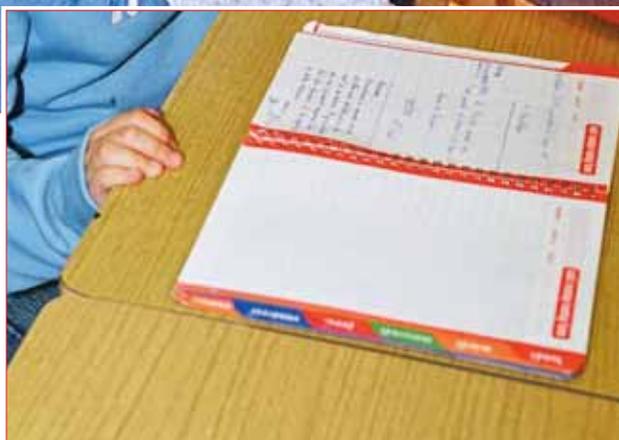
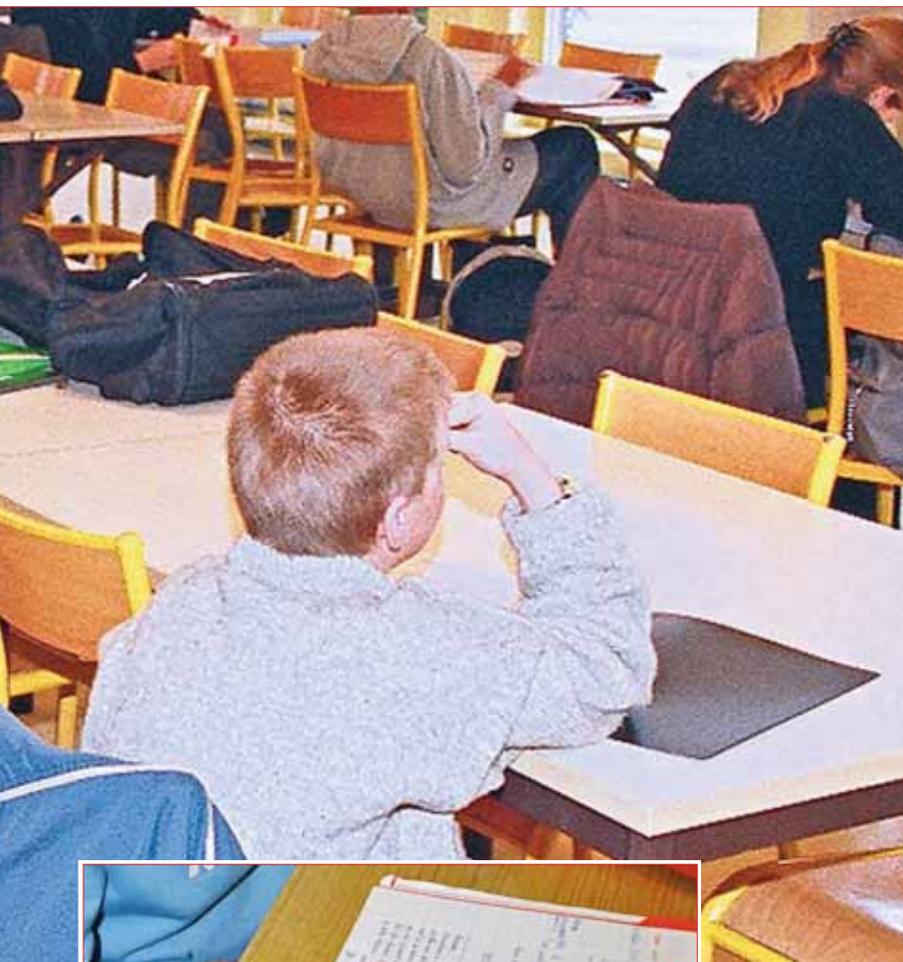
être améliorés lorsque les élèves bénéficient, en dehors de la classe, d'un temps d'appropriation, de maturation, on pourrait dire de digestion de ce qu'ils ont appris. Je ne connais pas d'apprentissage, qu'il soit intellectuel ou physique, qui ne passe pas par un temps d'appropriation personnelle. Le travail à la maison n'est pas un passage obligé cependant. Cela peut se faire dans un dispositif périphérique à l'École ou dans l'École, pour autant que l'École le prévoit dans de bonnes conditions.

Il convient effectivement de prévoir et d'organiser ce travail en dehors de la classe.

Dans les études qui ont pu être faites sur ce sujet, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, il n'y a pas de relation directe entre le temps passé au travail à la maison et les résultats scolaires.

Les sociétés privées qui vendent du soutien scolaire ont pignon sur rue. Peut-on dire qu'elles se développent parce qu'elles apportent une aide efficace aux élèves ?

D. G. : Elles s'inscrivent dans un contexte de compétition scolaire qui est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été. Il ne s'agit pas seulement de rentrer au lycée, il s'agit de rentrer dans les bonnes filières et d'avoir le bon bac. D'une part, cette compétition pousse les parents à mettre en œuvre des stratégies qui permettent à leurs enfants de suivre le meilleur parcours possible : soutien scolaire payant, éventuellement changement d'établissement, etc. D'autre part, le recours à ces sociétés privées permet d'échapper à des tensions créées par les enjeux de cette compétition. Ces enjeux sont lourds, aussi bien pour les jeunes que pour leurs parents. La



Le travail à la maison n'est pas un passage obligé.

réussite scolaire est un défi pour les parents qui culpabilisent en cas d'échec. Quand un élève a des difficultés scolaires, il n'est pas rare que la famille, les enseignants ou le chef d'établissement soupçonnent les parents d'être démissionnaires. Ces enjeux créent des tensions qu'il n'est pas facile de dénouer dans l'espace domestique. Et du coup, on est soulagé de pouvoir faire prendre en charge l'appui au travail scolaire par une structure extérieure. On exter-

nalise ainsi des tensions qui sont trop difficiles à gérer à la maison. Peut-on considérer que ces sociétés apportent une aide efficace aux élèves ? Les entreprises privées exagèrent lorsqu'elles se prévalent de palmarès très flatteurs. Dans une enquête, nous avons demandé aux élèves quels progrès ils avaient faits en prenant des cours particuliers, dans une entreprise privée ou avec un prof ou un étudiant. 36% affirmaient qu'ils avaient augmenté de un ou deux

L'essentiel



Au cours de cette période électorale, la question du soutien scolaire capte l'intérêt de nombreux responsables politiques. Beaucoup semblent découvrir que les sociétés privées de soutien scolaire prospèrent et creusent les inégalités scolaires. Certaines déclarations comme celles du ministre de l'Éducation nationale qui prône «un soutien scolaire gratuit contre les officines privées» frisent l'opportunisme. Le pire serait pourtant aujourd'hui de ne pas se pencher sur ce sujet, crucial pour la démocratisation de l'École. À travers ce dossier, l'objectif est d'abord de lever la confusion des termes et des réalités qu'ils recouvrent : soutien, remédiation, aide individualisée, accompagnement scolaire... Quel constat fait-on des pratiques actuelles et comment mieux répartir les responsabilités entre les partenaires de l'École ? Face au développement du «marché de l'angoisse scolaire», le seul souci de l'École ne peut pas être de prendre place sur ce marché pour offrir une alternative aux plus défavorisés qui ne peuvent se payer des cours particuliers. C'est à l'intérieur même de notre système éducatif que les solutions doivent être dégagées. Il s'agit là d'une forte demande sociale qui vise à renforcer le rôle éducatif des établissements scolaires.

points leur moyenne. À peu près 32% disaient qu'ils l'avaient augmentée de trois ou quatre points, quelques-uns de cinq ou six points et quelques-uns même n'avaient pas du tout progressé, voire, pour très peu d'entre eux, régressé. Donc, si l'on en croit ces élèves, leur progression a été réelle. Pas forcément extraordinaire, mais réelle.

Comment expliquer ces progrès ? Tout d'abord, la démarche volontaire de l'élève est déter- ▶



▶ minante. Ensuite, les conditions de prise en charge des élèves, individuelle ou en petits groupes de trois ou quatre, sont très différentes de ce qui se passe à l'École. On peut bénéficier d'un bilan de ses difficultés. En classe, quand on est en train d'expliquer une équation du deuxième degré, il faut avoir compris ce qu'est une équation du premier degré. Lorsque ce n'est pas le cas, il arrive que l'enseignant dise : mais ça, c'est au programme de l'année dernière, tu devrais le savoir ! Dans les organismes privés de soutien scolaire, on peut plus facilement dire ses lacunes. Il serait particulièrement intéressant de bien analyser les causes de ces réussites, même si elles ne sont pas mirobolantes, et que l'on essaie ensuite d'adapter en conséquence la manière dont on organise le soutien, l'aide individualisée dans les établissements. Il s'agit de faire en sorte que l'École réponde mieux aux attentes des parents.

L'accompagnement à la scolarité recouvre une grande diversité d'actions en dehors du temps scolaire. Quel bilan faites-vous de ces différentes initiatives ?

D. G. : Il y a effectivement une très grande diversité d'actions. Elles n'ont pas les mêmes objectifs, les mêmes publics, les mêmes façons de faire. Les dispositifs qui sont les plus efficaces sont ceux qui sont les mieux cadrés. Par exemple, le dispositif *Coup de pouce* au cours préparatoire, initié par Gérard Chauveau, chercheur à l'INRP, obtient de bons résultats. Pendant trois quarts d'heures, les enfants font des activités autour du livre. Ce travail d'appropriation et d'approvisionnement du livre et de l'écrit par des enfants qui ne disposent pas, la plupart du temps, de cette aide chez eux, est efficace. Le fait que ce dispositif soit extrêmement bien ciblé, favorise vraiment l'apprentissage de la lecture. Les dispositifs d'aide aux devoirs peuvent être également très utiles, mais tout dépend de la façon dont ils sont organisés.

Ces dispositifs ne sont pas faits généralement pour prendre en charge des élèves en grande difficulté. Ce n'est



Le travail d'appropriation du livre et de l'écrit par les enfants est efficace.

pas le travail des accompagnateurs scolaires qui n'ont ni les compétences, ni les moyens pour leur faire réaliser des progrès. De surcroît, quand les élèves sont en groupe d'âge hétérogène avec différents niveaux de difficulté et des résultats scolaires très contrastés, le travail d'aide devient extrêmement ardu.

L'aide aux devoirs peut s'avérer très profitable mais pas pour faire de la remédiation. J'ai assisté à des séances où les enfants se mettent au travail tout seuls et ne demandent rien. Cela rassure beaucoup de savoir qu'ils peuvent être aidés. On leur offre un cadre de tranquillité et une aide possible. L'organisation de l'espace, le nombre d'élèves accueillis, l'attitude de l'accompagnateur sont des facteurs déterminants pour que cette aide soit efficace.

Propos recueillis par Philippe Niemeç



Dominique Glasman

Dominique Glasman est professeur de sociologie à l'université de Savoie. Il a été auparavant professeur de sciences économiques et sociales en lycée durant six ans, puis a enseigné les sciences de l'Éducation à l'université de Saint-Étienne.

Ses principaux ouvrages :

- «L'accompagnement scolaire, sociologie d'une marge de l'école», Puf, 2001 ;
- «Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école» (avec L. Besson), Université de Savoie, 2005 ;
- «La déscolarisation», (en codirection avec F. Eurward), La Dispute, 2004.

Tous les enfants du monde ont le droit à l'éducation !



Parrainez un enfant avec Solidarité Laïque.

Dans un monde où plus de 100 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école, l'éducation est une condition essentielle du développement humain.

Au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Colombie, au Liban, au Sénégal... grâce au parrainage, vous pouvez permettre à un enfant orphelin ou issu d'une famille très défavorisée d'aller à l'école, d'être soigné... Vous recevrez régulièrement des informations sur l'enfant parrainé grâce au suivi rigoureux de nos partenaires sur le terrain.

Pour recevoir un dossier de présentation du parrainage sans aucun engagement de votre part :

Solidarité Laïque 22, rue Corvisart 75013 PARIS

e-mail : parrainage@solidarite-laique.asso.fr

Solidarité Laïque, association reconnue d'utilité publique, regroupe 54 organisations (associations, coopératives, mutuelles, syndicats), partageant les mêmes valeurs autour de programmes de solidarité en France et dans le monde.
www.solidarite-laique.asso.fr

**Solidarité
Laïque.**
pour un monde plus juste



Zoom

Les divers aspects du travail pour l'École en dehors de l'École

> Point fréquent de crispation entre les parents et leur progéniture, sujet de polémiques au sein même de la communauté éducative, le «*travail pour l'école en dehors de l'école*»⁽¹⁾ recouvre d'une part le travail obligatoire prescrit par l'École et, d'autre part, le travail facultatif, «en plus», décidé par l'enfant ou par un tiers extérieur à l'École. Quelle est la charge de travail réelle ainsi imposée aux élèves français ? Pour quelle utilité ? Qui accompagne les élèves dans ces devoirs ?

En France, les textes officiels donnent très peu d'indications aux enseignants sur la nature et les modalités du travail qui peut être donné à la maison. Sont seulement rappelées les valeurs positives supposées et attendues de ces travaux. Et aucune réflexion véritable sur les devoirs à la maison ne semble menée dans les IUFM.

À l'école primaire, 90% des enseignants enfreignent une loi de 1956 et prescrivent, outre des leçons à apprendre, des devoirs écrits, au grand dam d'élèves qui voient ainsi dès leur plus jeune âge fondre le temps consacré aux loisirs, au repos et à la vie sociale. L'évaluation du temps nécessaire aux devoirs est largement sous-estimée par les enseignants des premier et second degrés qui, faute de coordination, ne soupçonnent en outre pas toujours la mauvaise répartition de la charge quotidienne de travail imposée aux jeunes.

Bien des chercheurs constatent par ailleurs que le sens des devoirs à la maison est rarement perçu par les enfants (et parfois par leurs parents), cette compréhension requérant une maturité qui n'apparaît que tardivement dans la scolarité. Les élèves en difficulté scolaire perçoivent ce travail comme une succession d'activités disjointes, inscrites dans l'immédiateté plutôt que la régularité.



L'absence fréquente de consignes pour guider le travail personnel est souvent citée comme facteur aggravant. Et tout cela pour une efficacité à nuancer sur les résultats scolaires. Sur un corpus de vingt études, D. Glasman⁽¹⁾ en dénombre quatorze qui montrent que les élèves ayant des devoirs à faire ont de meilleurs résultats scolaires que ceux qui n'en ont pas ; et sur cinquante autres études, quarante-trois montrent que les élèves qui consacrent plus de temps au travail à la maison obtiennent de meilleurs résultats. Selon Cooper, Robinson et Patall (2006), il n'y a en primaire quasiment aucune corrélation entre

le temps consacré au travail à la maison et la réussite scolaire ; au collège, cette relation est faible ; et même au lycée, passer «trop» de temps aux devoirs (plus de deux heures par jour) peut devenir contre-productif. En définitive, le facteur temps n'est pas un indicateur très pertinent de l'efficacité du travail à la maison. Il semble plus intéressant de prendre en compte des critères qualitatifs sur la nature et la conception mêmes des devoirs prescrits⁽²⁾.

La Division des études et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale a consacré,



Apprendre au sein de l'École
à se passer de l'École.



prennent en charge la totalité de l'aide aux devoirs se caractérisent par une plus haute ambition scolaire pour leur enfant.

Si les parents restent largement présents tout au long de la scolarité (essentiellement la mère qui persévère aussi loin qu'elle le peut), quatre élèves sur dix reçoivent également de l'aide de la part de frères et sœurs ou d'amis. L'aide entre camarades va croissant au fil de la scolarité (23% au collège, 34% au lycée). La fréquentation des cours de soutien dispensés par les établissements ou les collectivités, augmente au collège (13% contre 7% en élémentaire) et concerne des élèves issus de familles défavorisées. Les élèves ont également recours à des cours payants, soit pour tenter de pallier certaines difficultés, notamment en mathématiques, soit pour appuyer une stratégie d'excellence. Cette pratique concerne plus les lycéens (15%) que les collégiens (8,5%) et

reste très typée socialement : des familles d'enseignants, de cadres et de professions libérales, mais surtout des parents qui se disent dépassés ou qui manquent de temps. Les cours de soutien et les cours payants sont jugés autant efficaces par les parents : dans huit cas sur dix, ils déclarent qu'ils ont amélioré le niveau scolaire du jeune. Enfin, 7% des collégiens et 20% des lycéens généraux et technologiques travaillent entièrement seuls.

En 2004, Philippe Mérieu écrivait : «on doit apprendre à l'école à se passer de l'école», et en particulier à faire à l'école, en étant guidé, «ce que progressivement on sera amené à faire [...] tout seul». Et s'il avait raison ?

Pascaline Perrot

- (1) «Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école», Dominique Glasman, décembre 2004.
- (2) Lettre d'information de la veille scientifique et technologique de l'INRP n°23, décembre 2006.
- (3) «Les aides aux devoirs en dehors de la classe», Note d'information 06.04.

En savoir

> Mark Bray professeur à l'université de Hong-Kong, relève dans son ouvrage^(*) que les pays dans lesquels le recours au soutien scolaire privé est le plus développé se concentrent en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. Viennent ensuite l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et l'Australie. Une constante dans tous ces pays : les élèves qui obtiennent déjà de

bons résultats et qui souhaitent entretenir leur compétitivité sont les plus nombreux à recourir au soutien payant.



(*) «L'ombre du système éducatif. Le développement des cours particuliers, conséquences pour la planification de l'éducation», La documentation française, 108 pages - 15 €.

en février 2006, une note d'information à l'analyse des données concernant les aides aux devoirs en dehors de la classe⁽³⁾. Étude qui permet de dresser une cartographie générale du soutien scolaire en France. On y apprend notamment que les élèves bénéficient d'aides aux devoirs scolaires de la part de leurs parents, de frères et sœurs, d'amis, de proches ou bien suivent des cours de soutien gratuits ou des cours payants. L'aide parentale se chiffre en moyenne à quinze heures par mois et décroît avec l'âge de l'enfant (dix-neuf heures au primaire, quatorze heures au collège, six heures au lycée). Les parents qui

 **La cellule de veille scientifique** et technologique de l'Institut national de recherche pédagogique (VST-INRP) consacre sa lettre d'information électronique de décembre 2006 au «soutien scolaire, entre éducation populaire et industrie de service» (consultable sur www.inrp.fr).

Ce dossier, richement documenté, fait le point sur la question, en France comme à l'étranger, et propose des liens vers les travaux les plus marquants des dernières années sur la question. Citons, parmi d'autres :

- Le rapport de Dominique Glasman commandité en 2004 par le HcéÉ sur «Le travail des élèves en dehors de l'École» ;
- L'avis rendu par le HcéÉ en mai 2005 à la suite de ce rapport ;



- Le séminaire national de novembre 2005 à Amiens sur le thème «Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et Tic» ;
- Le rapport d'orientation du ministère sur «L'accompagnement à la scolarité : pour une politique coordonnée, équitable et adossée aux Tic».



Les politiques ministérielles d'accompagnement scolaire

> Le soutien scolaire et l'aide aux devoirs font partie, depuis très longtemps, du paysage éducatif français, que ce soit par exemple, sous la forme d'études du soir dans les écoles ou de cours particuliers à domicile. Il ne donne pas lieu à «une» politique ministérielle, mais à «des» politiques interministérielles de soutien d'initiatives, le plus souvent locales.

Depuis 1992, les pouvoirs publics ont apporté une reconnaissance, un cadre d'orientation et une appellation au soutien scolaire gratuit : «*l'accompagnement scolaire*», devenu plus récemment «*l'accompagnement à la scolarité*». La version 2001 de la Charte de l'accompagnement à la scolarité définit celui-ci comme «*l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions qui ont lieu en dehors du temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école*».

Défini par cette charte interministérielle, précisé par des circulaires, l'accompagnement à la scolarité s'est trouvé impliqué, successivement ou simultanément, dans divers dispositifs en faveur de la réussite scolaire et de la lutte contre l'exclusion.

Le programme de réussite éducative et le dispositif ambition réussite en constituent les exemples les plus récents. Mais on citera pour mémoire les contrats de ville transformés en 2006 en contrats urbains de cohésion

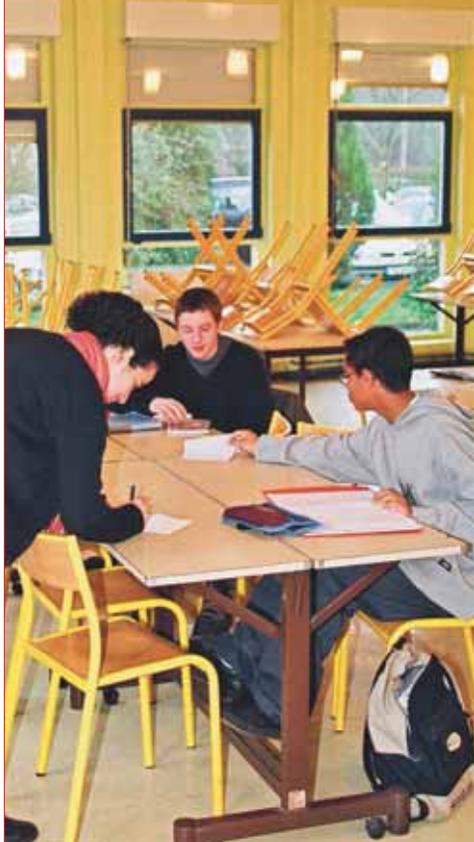


Assurer les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

sociale, les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, les contrats éducatifs locaux -remplaçant les Cate, Contrats bleus et autres Carvej-, les contrats temps libre et les contrats locaux d'accompagnement scolaire.

L'accompagnement à la scolarité s'inscrit donc dans un cadre réglementaire et structurel complexe, comme le reconnaît le

rapport du ministère de l'Éducation nationale intitulé «*L'accompagnement à la scolarité*», paru en mai 2006. Une complexité qui, pour partie, est inhérente à la diversité des partenaires en présence : trois ministères de tutelle (Éducation nationale, Emploi et Cohésion sociale, Santé), différents réseaux de financement (État, collectivités territoriales, Caisse d'allocation familiale, Agence nationale pour la cohésion



La finalité du Service public est de faire réussir tous les élèves.

sociale et l'égalité des chances, etc.) et deux mille opérateurs sur le terrain.

Selon le rapport établi par l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) et l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), au moins deux cent soixante-quinze mille élèves de l'école élémentaire et du collège ont été accueillis en 2003 dans les dispositifs d'accompagnement, soit près de 3% de cette population scolaire. La proportion des élèves «en difficulté ou socioculturellement démunis» étant estimée entre 10% et 15%, les auteurs du rapport soulignent qu'un effort très important doit être fait pour offrir un accompagnement à tous ceux qui en ont besoin ; sinon, le risque est grand «d'une dérive marchande nécessairement inégalitaire». Ils proposent de redonner une place centrale à l'Éducation nationale «dans le pilotage et la gestion, à tous les niveaux, des dispositifs d'accompagnement».

L'avis rendu en mai 2005 par le Haut conseil de l'évaluation de l'École (HCÉE) sur «Le travail des élèves pour l'école en dehors de

l'école» attire l'attention sur les «dérives du soutien scolaire qui entretiennent, voire creusent, les inégalités» et rappelle que la finalité du Service public est de faire réussir tous les élèves. Le HCÉE conclut en ces termes : «Les moyens de réaliser cette ambition existent. L'affectation au service public des moyens que la collectivité nationale consacre aujourd'hui à l'aide aux cours particuliers (notamment par le biais des avantages fiscaux) devrait permettre à ce Service public d'assurer une plus grande efficacité et une plus grande équité dans la réussite».

Pour autant, le soutien scolaire marchand est considéré comme un segment à fort potentiel de développement au sein du secteur des services à la personne. Celui-ci fait l'objet du plan de cohésion sociale lancé en 2005 par Jean-Louis Borloo, avec comme objectif de créer cinq cent mille emplois d'ici fin 2008. C'est ainsi que le soutien scolaire privé bénéficie d'un ensemble de mesures fiscales favorables à son dévelop-

pement, de l'exonération de charges sociales patronales pour les entreprises agréées de soutien scolaire à la réduction d'impôt de 50% des montants versés par les familles à ces entreprises.

Ainsi coexistent deux politiques contradictoires en matière de soutien scolaire. L'une, défendue par le ministère de l'Éducation nationale, consiste à «prendre appui sur les dispositifs publics d'accompagnement à la scolarité, gratuits pour les familles». L'autre, soutenue par les ministères de l'Économie et de l'Emploi, consiste à «faire confiance au marché et atténuer ou supprimer les inégalités qu'il produit en imaginant de nouvelles procédures de compensation financière en faveur des familles modestes».

C'est donc d'un arbitrage politique au plus haut niveau que dépend l'avenir de l'accompagnement à la scolarité.

Claire Krepper

En savoir

 **Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est créé dans le cadre de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.**

Ce programme ne se veut pas un dispositif de plus, mais plutôt un moyen de mobiliser les dispositifs déjà existants «au service de ceux qui en ont le plus besoin».

Il doit permettre de mettre en place des partenariats multiples au sein d'équipes pluridisciplinaires (État, collectivités locales, Éducation nationale, services sociaux, associations).

Chaque projet est porté par une structure juridique propre, le plus souvent la caisse des écoles ou le centre communal d'action sociale (CCAS).

Un coordonnateur est chargé d'animer l'équipe.

Un premier bilan effectué au printemps 2006 montre que

dans la moitié des trois cents projets déjà établis, ces coordonnateurs sont des techniciens municipaux ou des personnels de l'Éducation nationale. Quatre champs d'action sont particulièrement visés par les projets : l'accompagnement scolaire, le socioéducatif, l'aide à la parentalité et le médico-social. La dimension socioéducatif reste privilégiée dans la majorité des projets qui ont conservé une approche collective. Dans les projets qui mettent l'accent sur l'individualisation des parcours, c'est le médico-social et le psychologique qui l'emportent. Les parents sont concernés à la fois comme public bénéficiaire d'actions spécifiques et comme partenaires donnant leur accord au programme proposé à leur enfant. Le programme inclut un soutien financier aux internats de réussite éducative.



En direct

La longue histoire de complémentarité des Pep

> En près de quatre-vingt-dix ans d'existence, les Pupilles de l'École publique (Pep) ont développé un ensemble de compétences faisant d'elles un partenaire incontournable des pouvoirs publics. Les Pep interviennent au profit de plus de trois cent mille enfants, adolescents et familles.

Historiquement et philosophiquement proches de l'École, les Pep ont avec celle-ci une longue pratique de partenariat. Mouvement adossé à l'idée de solidarité, les Pep ont accompagné les mutations de la société et continuellement élargi le champ de leur action. La solidarité envers les plus démunis se décline par des actions comme les aides d'urgence, l'attribution de bourses pour partir en classe de découverte ou en vacances, mais aussi, et de plus en plus, par de l'accompagnement scolaire.

L'accompagnement à la scolarité est un axe de développement prioritaire. Signataires, en 1992, de la première *Charte de l'accompagnement scolaire*, les Pep font désormais du développement de l'accompagnement à la scolarité l'une de leurs priorités. Dans la logique de partenariat qui est la leur, elles sont souvent inscrites dans des dispositifs comme les contrats éducatifs locaux (CEL) ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas).

À l'heure actuelle, une quarantaine d'associations départementales des pupilles de l'École publique (Adpep) développent des actions d'accompagnement à la scolarité. Les modalités d'intervention varient considérablement selon les contextes. Certains départements bénéficient d'un milieu associatif d'une grande richesse, développant de nombreuses actions

d'accompagnement scolaire. Les Adpep y jouent alors un rôle de coordination et de formation. Responsable de l'accompagnement à la scolarité à l'Adpep de l'Essonne, Carole Étienne œuvre à la mise en réseau des soixante-trois structures agréées Clas du département et participe aux actions de formation à destination des responsables de structures, des animateurs ou bien encore d'enseignants et de parents d'élèves. Les Adpep conduisent parfois directement les actions et les partenariats. C'est par exemple le cas de celle de Corse-du-Sud qui, pour la troisième année consécutive, a noué des partenariats avec quatre collèges dans le cadre des Clas et des Réseaux solidarité-école. En accord avec les principaux des collèges, les conseillers principaux d'éducation et les enseignants, notamment ceux des classes

10

En savoir 

> Coup de projecteur sur l'Afev. Pas de quartier pour les inégalités ! Depuis 1995, l'association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) s'appuie sur un réseau d'étudiants pour accompagner des élèves en difficulté scolaire ou d'insertion professionnelle et ainsi tisser du lien entre des jeunesse ou des milieux qui ne se croisent pas souvent. L'Afev propose aux étudiants partout en France de participer à une action de solidarité deux heures par semaine, pour accompagner un enfant en difficulté scolaire, l'encourager, lui redonner le plaisir d'apprendre et l'accompagner dans sa scolarité ou aider un jeune en difficulté d'insertion dans son projet professionnel. Depuis sa création, près de soixante mille étudiants ont participé à ce projet dans des centaines de quartiers défavorisés en donnant un peu de leur temps. Née en 1991, l'Afev est pensée dès l'origine comme une contribution citoyenne à la politique de la ville et repose sur la conviction que la jeunesse, fantasmée individualiste, est massivement prête à s'engager contre les inégalités. L'action «Un bon coup de pouce» est d'abord lancée dans cinq villes test (Caen, Marseille, Décine, Ozoir et Villiers), puis quinze l'année suivante, pour enfin essaimer sur l'ensemble des territoires

concernés par les inégalités éducatives. Une réussite qui repose essentiellement sur la qualité du lien qui se crée entre un jeune étudiant en voie de réussite scolaire, et un enfant ou un jeune qui rencontre des difficultés. À partir de 1997, des actions sont également engagées sur les questions de santé et d'insertion. S'ancrant définitivement dans le mouvement de l'éducation populaire, l'Afev établit des liens avec les Pupilles de l'enseignement public et la Ligue de l'enseignement. Aujourd'hui, l'Afev représente cinq mille volontaires accompagnant neuf mille enfants, adolescents et jeunes en difficulté dans quatorze régions et cent soixante villes, en partenariat avec collectivités territoriales, équipes pédagogiques, universités, associations de quartier... Pour en savoir plus sur l'association : www.afev.org





Vacances et loisirs

Classes de découvertes

Actions scolaires et péri-scolaires

Répondre aux besoins des jeunes et des adultes en situation de handicap

Agir pour l'accompagnement social, médical et professionnel des personnes

Scolariser les élèves malades ou occidentés à domicile (SAPAD)

W3C WAI-AAA WCAG 1.0

Espace réservé aux membres du réseau PEP

0 821 616 616

Inscrivez-vous

Pour contacter l'association départementale de votre département, un seul numéro :

Tout sur Les Pep : www.lespep.org

d'accueil, les élèves sont pris en charge dans l'établissement durant les heures de permanence. Pour certains, comme par exemple les élèves non francophones, l'accompagnement porte sur l'aide à l'acquisition de la langue. Pour d'autres, le travail de l'animateur est davantage un rôle de tuteur contrôlant les progrès de l'enfant et l'aidant selon les difficultés du moment. D'autres encore bénéficient d'un soutien pédagogique en mathématiques ou en français. Au total, près de sept cents élèves des premier et second degrés ont pu bénéficier l'an passé d'une aide à la fois pédagogique et préventive d'échec et de marginalisation.

Pour la fédération des Pep, l'accompagnement à la scolarité ne saurait se confondre avec du soutien scolaire. «Les démarches de l'accompagnement qui s'en tiennent à une remédiation de l'école par simple répétition de la leçon (refaire la classe après la classe) sont doublement inefficaces», analyse Joël Roy, délégué national en charge de

l'accompagnement de l'enfant et de sa famille aux Pep : «d'une part, on ne voit pas pourquoi la seconde tentative serait plus fructueuse que la première et, d'autre part, elles font l'économie d'un enracinement dans les pratiques sociales».

L'accompagnement à la scolarité ne se résume pas non plus à de l'aide aux devoirs. Il s'agit davantage d'apporter une aide ponctuelle qui vise l'accès à l'autonomie.

Les actions les plus efficaces proposent, à côté d'un gros volet méthodologie d'apprentissage, des activités culturelles variées (jeu, théâtre, ateliers d'écriture...). «La démarche d'accompagnement repose sur la pédagogie du détour» explique Carole Étienne. «Elle établit des ponts avec les formes scolaires. L'individualisation et le partenariat sont des facteurs essentiels de réussite. Raison pour laquelle nous souhaitons définir le menu de l'accompagnement avec la famille de l'enfant, en fonction d'un diagnostic partagé réalisé en début d'année».

Julien Maraval



Il en dit

> Philippe Niemeč, secrétaire national.

Mieux aider les élèves en difficulté représente le principal défi que notre École doit relever. C'est aussi une forte demande sociale dont le traitement ne peut plus être différé. Plusieurs contraintes à surmonter sont identifiables : l'hétérogénéité des élèves que l'on ne parvient pas à gérer comme on le voudrait ; l'esprit de compétition scolaire qui fait passer l'intérêt collectif au second plan ; la pression qui s'exerce sur les enseignants à propos du suivi individualisé des élèves (notamment avec la mise en place des PPRE) ; l'absence de moyens en temps et en formation dégagés par l'institution. L'enseignant à lui seul ne parvient pas à relever ce défi. Comment s'étonner dès lors que cette mission soit prise en charge en dehors de l'École ? La marchandisation du soutien scolaire est le corollaire de notre faiblesse à proposer des réponses adaptées aux besoins des élèves et des familles. Trois types d'actions doivent être renforcés si l'on veut redresser la barre :

- La remédiation et l'aide méthodologique incluses dans le temps scolaire des élèves et assurées par des enseignants ayant pour cela des moyens adéquats.
- Les établissements devraient disposer d'une marge de souplesse horaire qu'ils n'ont pas aujourd'hui.
- Les actions d'accompagnement à la scolarité. Résultat d'un travail en partenariat avec les associations compétentes et les collectivités territoriales, il paraît nécessaire de les généraliser en articulant leurs objectifs avec le projet d'école ou d'établissement.
- Les contrats éducatifs locaux qui apportent de la cohérence dans l'action éducative. Les activités sportives, culturelles... sont complémentaires des actions de soutien à la scolarité et contribuent à la réduction des inégalités socioculturelles entre les élèves.